



ARRETÉ MUNICIPAL AR130125-9 AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI ADS N°3

Le Maire de la Commune de Saint-Quentin-la-Poterie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-33,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 3121-1-2 et R 3121-4, et R 3121-6,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code de la consommation,

Vu le Code du Travail,

Vu le Code Pénal,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2013-224-0004 du 12 août 2013 portant définition des caractéristiques de la plaque d'identification des taxis.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Didier JEAN, titulaire de la carte de conducteur de taxi délivrée sous le N°120639 par le Préfet du Gard, et titulaire de l'autorisation de stationnement N°3 à la suite de sa cession signée le 13/07/2020, exerce à compter du 01 août 2020 son activité professionnelle, avec le véhicule

FORD KUGA immatriculé HB-763-BC

Article 2 : Le conducteur autorisé à conduire le véhicule est :
Monsieur Didier JEAN

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Préfet du Gard, au commandant de la Brigade de Gendarmerie d'UZES

Le Maire,
Yvon BONZI

Certifié exécutoire suite publication, le **14 JAN. 2025**

